



# AMAP Les Hérens Contrat pour la saison 2024



**Entre le producteur :** Valentin ANTHONIOZ, Ferme Les Pâtres des Reines aux Gets,  
Tél : 06 48 59 17 68 ; courriel : pauline-bovard@hotmail.fr

**Et l'adhérent**

(nom, prénom) : \_\_\_\_\_

Numéro d'adhérent OdAmap :

**Obligatoire**

--	--	--	--	--	--	--

Téléphone : \_\_\_\_\_

AMAP émettrice Deux 1<sup>ères</sup> lettres du nom Séquence

**COURRIEL**

En lettres majuscules SVP

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

- Je m'engage à régler ma cotisation à l'association ODAMAP en 2024

**Dates de distribution**

Le mardi toutes les 2 semaines entre janvier et avril puis toutes les 4 semaines entre mai et décembre.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
16	13	12	9	7	4	2	27	24	22	19	17
30	27	26	23			30					

**Veillez cocher la formule choisie par période :**

(le contrat est annuel : vous pouvez choisir une formule différente pour la saison hiver et pour la saison été-automne du fait des fréquences de distribution différentes entre ces 2 périodes).

FORMULE	10€50	16€50	22€50	29€50
<b>CONTRAT</b>				
HIVER : 4 mois (8 distributions) De janvier à avril	= 84€	= 132€	= 180€	= 236€
ETE-AUTOMNE : 8 mois (9 distributions) De mai à décembre	= 94€50	= 148€50	= 202€50	= 265€50
<b>TOTAL ANNUEL : 12 mois HIVER + ETE-AUTOMNE</b>	.....€ + .....€ =			
<b>OPTION : Beurre 250g avec pointe de sel – 3€</b>	..... beurre(s) x 3€ x 17 distributions = .....€			
<b>OPTION : Lait entier pasteurisé 1 litre – 2€</b>	..... litre(s) x 2€ x 17 distributions = .....€			
<b>LIGNE DE CRÉDIT</b>	.....€			
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>MONTANT TOTAL : ..... € Dont TVA 5,5 %</b>  <b>RÈGLEMENT par :</b> <input type="checkbox"/> chèque(s) à l'ordre de Valentin ANTHONIOZ <u>jusqu'à 4 chèques - mise en banque : janvier, avril, juillet, octobre</u>  <input type="checkbox"/> virement IBAN sur demande <b>ne pas réaliser de virement avant janvier 2024 pour ne pas compliquer la gestion comptable, merci</b>			

Le contrat est à déposer **en précisant « AMAP Les Hérens »** dans la boîte « Contrat » du local d'OdAmap ou à la Maison des Associations - Boite 61 - Rue du Docteur Baud - 74100 - Annemasse.

Il n'y a pas de report possible en cas d'absence : c'est le moment d'en faire profiter des amis !

Les produits non retirés seront offerts à l'association « AncrAges » pour des personnes en difficulté.

Fait en 2 exemplaires à

Le producteur :

Le

L'adhérent :